

ANNEXE III

**REGLEMENT D'EXAMEN**

<b>REGLEMENT D'EXAMEN</b>
---------------------------

MENTION COMPLEMENTAIRE PEINTURE DECORATION		Candidats de la voie scolaire dans un établissement public ou privé sous contrat, CFA ou section d'apprentissage habilités*, formation professionnelle continue dans un établissement public		Autres candidats	
Epreuves	Coef.	Forme	Durée	Forme	Durée
E 1 : Préparation d'un travail de décoration	<b>3</b>	CCF		écrite et orale	2 h dont 30 min d'oral
E 2 : Réalisation d'un travail de décoration	<b>5</b>	CCF		pratique	12 h
E 3 : Elaboration d'un projet de décoration	<b>2</b>	écrite	3 h	écrite	3 h

CCF : contrôle en cours de formation.

\* L'habilitation est prononcée conformément aux dispositions de l'arrêté du 9 mai 1995 relatif aux conditions d'habilitation pour le contrôle en cours de formation au baccalauréat professionnel, BP et BTS (BOEN du 8/6/95).